



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°657) DE MISE A
DISPOSITION, A TITRE GRATUIT, DES SALLES
BOUQUET ET SOSTENUTO, A L'ASSOCIATION
COMPAGNIE SANDRINE ANGLADE**

**DÉCISION N° DM-20-202
EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Compagnie Sandrine Anglade » représentée par Monsieur Michel PRADA, en qualité de Président, et domiciliée, 4 avenue Antoine Quinson, 94300 VINCENNES, afin d'organiser des répétitions du 24 au 28 août et du 31 août au 4 septembre de 9h à 18h (salle Bouquet) et le 7 septembre (salle Bouquet de 9 h à 15 h30 et salle Sostenuto de 15h30 à 18h) ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Compagnie Sandrine Anglade » représentée par Monsieur Michel PRADA, en qualité de Président, et domiciliée, 4 avenue Antoine Quinson, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle, afin d'organiser des répétitions du 24 au 28 août et du 31 août au 4 septembre de 9h à 18h (salle Bouquet) et le 7 septembre (salle Bouquet de 9 h à 15 h30 et salle Sostenuto de 15h30 à 18h) ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN